

**MAIRIE DE MONTMOREAU**
- 16190 -EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :
D_2024_03_15

Date de convocation du conseil : **1er mars 2024**

Nombre de conseillers en exercice : **26**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle (ne participant pas au vote), M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **19**

Nombre de votants : **21**
(Mme Murielle HERAUD ne participant pas au vote)

Absents excusés :

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. MICHELET Philippe a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : **Remboursement de frais engagés par un élu**

Absent excusé :

M. BRUNO Thierry
M. DESBROSSE Jérôme (en retard)
M. LABBÉ Hervé (en retard)

Secrétaire de séance : Monsieur PAUL-HAZARD Michel

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal qu'un élu a fait une avance sur ses deniers personnels pour le compte de la collectivité : il s'agit de l'achat d'une carte cadeau Micromania dans le cadre du Vidéogame League organisé au profit du Téléthon.

A ce titre, il convient de rembourser Mme Murielle HERAUD d'un montant de 100,00 €. Les crédits seront prélevés sur le compte 6232 du Budget Principal 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition présentée.

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement correspondant afin de rembourser Mme Murielle HERAUD.

PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 6232 du Budget Principal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/03/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 08/03/2024

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

